Commune de la Vallée de l'Ernz — Schéma Directeur - Eppeldorf „In der Geich"

der Seit der Kritsebach — VERO — HAB-1 — in der Geich — HAB-1 — H Ey+1 — CE — IP — beim — in der Kirt

PAP- NQ-EP 1	HAB-1
COS 0,40	CUS 0,00
CSS 0,00	DL 15

Commune de la Vallée de l'Ernz — Schéma Directeur - Eppeldorf „In der Geich"

Schéma Directeur Plan

Abbildung: Schéma Directeur Eppeldorf „In der Geich" M 1:1'000

Quelle: Bearbeitung parc a Ziyon + Baumann - Fonds de plan: Orthophotos 2016 und ATA 2014 © ACT

Légende: PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones agricoles

Zones naturelles

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives

Concept de développement urbain

Programmation chiffrée / Répartition sommaire des densités

Espaces publics

Concept de mobilité et concept d'infrastructures techniques

Aire de stationnement

Infrastructures techniques

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

Toponymie usuelle

November 2015 — 14 / 14 — parc ★ Ziyon + Baumann

Schéma Directeur - Eppeldorf „In der Geich" — Commune de la Vallée de l'Ernz

Abb.1: Bestandssituation

Quelle: Bearbeitung parc a Ziyon + Baumann - Fonds de plan: ACT, Orthophotos 2016 © ACT

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG — Administration du cadastre et de la topographie

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Émis par: Micael Da Cunha — Date d'émission: 25.5.2019 — COMMUNE: Vallée de l'Ernz — SECTION: ED d'Eppeldorf — Échelle approximative: 1:2'500

© Origine Cadastre. Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (2019)

COUPE a-a' ECH. 1:200

COUPE b-b' ECH. 1:200

COUPE c-c' ECH. 1:200

COUPE d-d' ECH. 1:200

COUPE e-e' ECH. 1:100

PHOTO 1

PHOTO 5

PHOTO 2

PHOTO 6

PHOTO 3

PHOTO 7

PHOTO 4

PHOTO 8

PHOTO

PHOTO

zone réservée aux mesures de compensation

servitude urbanisation cours arrière

servitude urbanisation intégration paysagère

LIMITE PAP

LOT 1 — LOT 2 — LOT 3 — LOT 4 — LOT 5 — LOT 6 — LOT 7 — LOT 8 — LOT 9 — LOT 10 — LOT 11 — LOT 12 — LOT 13 — LOT 14 — LOT 15

ENTRÉE GARAGE

Emsdorf

KRIIBSEBAACH

Légende-type PAP

Délimitation du PAP et zones PAG

Abréviation du PAP

Formes de toiture

toiture plate

toiture à 2 versants, degré d'inclinaison

orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan + coupes)

Délimitation des lots/ îlots

Infrastructures techniques

Plantations et murets

SURFACE TOTALE DU LOTISSEMENT : 102,70 ares = 100%
SURFACE TOTALE DES PARCELLES 82,26 ares = 80%
VOIRIE ET ESPACES COMMUNS 20,44 ares = 20%

voirie et espaces communs 20,44 ares = 100%
dont : espaces verts 11,18 ares = 55%
dont : voirie 9,26 ares = 45%

nombre d'unités d'habitation : 15

DL = 15 log : 1,027 ha = **14,60** log/ha

E	Recul de retention à construire 15 m², Lots 1-15, ADU, RPVI- 4, parking 1-12, etc...	20.7.2018 JW
D	Lots 1-15, Plans densité deux plurielles, Coupe e-e', etc...	21.12.2016 JW
C	Mise à jour 1-15	21.9.2016 JW
B	Perspectives, Extrait du plan cadastral à 1:2000, etc...	19.9.2016 JW
A	CSD, COS, Bilans des densités, LOT 2 etc...	1.6.2016 JW
indice	modifications	date dessiné contrôlé

maître de l'ouvrage

KRIIBSEBAACH sàrl.
23, route d'Ermsdorf
L-7662 MEDERNACH

A+ ARCHITECTURE
Marc RIES sàrl
Atelier d'Architecture
45, am Flous L-9232 DIEKIRCH
Tél. 26 80 33 60 Fax. 26 80 33 61
aplus@pt.lu aplus-ries.lu

ouvrage

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
LOTISSEMENT à L-9365 **EPPELDORF**
rue cul-fil Kriibsebaach

N° cad. 29/1754, 29/1864 et 29/2645
Section ED d'Eppeldorf, Commune de la Vallée de l'Ernz, Lieu-dit: "In der Geich"

phase

Proposition d'Implantation

objet

VUE EN PLAN, COUPES, PERSPECTIVES,
EXTRAIT PLAN CADASTRAL et PHOTOS

plan n°	date	indice	date indice	dessiné	contrôlé	code n°
228-1.1/1E	12.4.2016	E	20.7.2018	ZW		2367VPAP.dwg

échelle 1:100 1:200 1:2500 — n° cad. Section ED d'Eppeldorf, Commune de la Vallée de l'Ernz, Lieu-dit: "In der Geich" 29/1754, 29/1864 et 29/2645

"Chaque nouveau dessin original remplace tous les plans précédents." "Copie ne remplace ni ne vaut à elle-même pour plans et n'engage aucunement la responsabilité de l'auteur."

Ce plan ne peut pas remplir des éléments inconnus ou invisibles avant la démolition. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur.

signatures

maître de l'ouvrage — maître de l'œuvre

VUE EN PLAN ECH. 1:200

COUPE ECH. 1:100
RACCORDEMENT EUX PLUVIALES